



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Le « Ségur de la santé » face aux enjeux de l'accès aux soins

Question écrite n° 30671

Texte de la question

M. Olivier Gaillard interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur sa conception de l'avenir de l'organisation sanitaire et des réponses à apporter aux enjeux de la répartition territoriale du système de santé français, en lien avec le Ségur de la santé. Il lui demande si ces questions cruciales ont vocation à être traitées et débattues dans le cadre de cette grande concertation, pour qu'elles débouchent sur des solutions à la hauteur des problématiques de concentration et de désertification qui affectent l'égal accès aux soins en France. Il constate que l'objet de ce « Ségur de la santé » couvre un champ allant du traitement des symptômes les plus visibles de la mise sous tension du système de santé lors de cette crise sanitaire, aux enjeux tout aussi pressants et déterminants qui dépassent le périmètre déjà conséquent du seul hôpital public. L'amplitude de l'objet est inversement proportionnelle au temps imparti par ce « Ségur de la santé », à son calendrier qui s'avère serré et contraint. Si les objectifs légitimes et mérités d'améliorer le statut, la rémunération des personnels soignants mais aussi leurs conditions de travail apparaissent clairement, ils causent d'ores déjà des débats déjà vifs sur la question, toute aussi légitime, des professionnels à faire entrer dans cette démarche de revalorisation. Dans ces conditions et dans le délai imparti, M. le député peine à voir, au-delà de ces aspects budgétaires et de statuts aussi utiles et nécessaires qu'insuffisants, comment la concertation s'attellera au défi global d'une plus grande cohérence donnée au système de santé territorialisé. En effet, l'accès aux soins et leur continuité dans les territoires sont loin d'être satisfaisants, et la crise sanitaire n'a fait que confirmé le besoin impérieux de médecins généralistes, d'infirmiers libéraux et d'autres professions paramédicales. Y répondre est un besoin tout aussi impérieux pour améliorer le fonctionnement du système dans son ensemble et soulager l'hôpital. Les orientations « Ma Santé 2022 » ne porteront leurs fruits qu'avec une politique plus volontariste en termes d'aménagement du territoire, de médecine de ville et des villages. Pour l'heure les territoires s'organisent au gré des volontés professionnelles et politiques, en fonction des moyens financiers et humains disponibles, sans vraiment de coordination et de soutien cohérent de la part de la politique de santé territorialisée de l'État. Il y a un potentiel fort de partenariats locaux de santé entre le secteur libéral, les établissements hospitaliers et les collectivités locales, pourtant inexploité. Quand les territoires ont la chance d'avoir des porteurs de ce type de partenariat, ils bénéficient dans le meilleur des cas du soutien de structures locales de santé et du bloc communal, alors qu'ils pourraient être systématisés par le soutien d'une politique nationale. Enfin, le salariat est encore trop rarement soutenu et choisi. Il est inégalement réparti sur le territoire, pourtant il fait ses preuves tant pour les professionnels de santé que pour les patients. Une impuissance du « Ségur de la santé » sur ces sujets risque de se payer au prix fort à travers le découragement des professionnels de santé s'efforçant de bâtir ses solutions territoriales et le sentiment d'abandon d'une partie de la population pâtissant de l'inégal accès aux soins. Il lui demande par conséquent si le « Ségur de la santé » s'attellera à ces sujets d'une immédiate importance.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Gaillard](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30671

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2020](#), page 4353

Question retirée le : 29 juin 2021 (Fin de mandat)